

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE10

présenté par

Mme Tiegna, M. Orphelin, Mme Oppelt, M. Damien Adam, M. Anato, Mme Beaudouin-Hubiere,  
Mme Bessot Ballot, M. Besson-Moreau, Mme Blanc, M. Blein, M. Bothorel, M. Cazenove,  
M. Cellier, Mme Crouzet, M. Daniel, M. Delpon, M. Démoulin, Mme Do, Mme Dubos,  
Mme Errante, Mme Faure-Muntian, Mme Fontenel-Personne, Mme Hammerer, Mme Hennion,  
M. Huppé, M. Kasbarian, Mme Lebec, Mme Le Meur, Mme Limon, M. Lioger, M. Martin,  
Mme Melchior, M. Moreau, M. Nogal, Mme Petel, M. Potterie, M. Sempastous, M. Sommer,  
Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini,  
M. Colas-Roy, Mme Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Djebbari,  
M. Dombreval, M. Fugit, M. Haury, Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal, M. François-  
Michel Lambert, M. Leclabart, Mme Le Feu, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Marsaud,  
Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, Mme Muller-Quoy, Mme Panonacle, Mme Park, M. Perea,  
M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi, Mme Sarles, M. Thiébaud,  
Mme Tuffnell, Mme Vanceunebrock, M. Zulesi, M. Ferrand et les membres du groupe La  
République en Marche

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'accompagnement des territoires impactés par l'interdiction d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures après 2040 dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De nombreuses régions françaises ont su tirer profit, par le passé, des ressources contenues dans le sous-sol, et notamment le charbon. Ces bassins miniers qui ont vu, au fil des années, les puits fermés les uns après les autres, sont aujourd'hui fortement marqués par le chômage et sont confrontés à l'absence de solutions économiques. Les pouvoirs publics n'ont pas su, en leur temps, accompagner durablement ces territoires pour les aider à se reconverter.

Ainsi, cet amendement vise à inciter le Gouvernement à anticiper l'arrêt de l'exploitation d'hydrocarbures sur le sol français à l'horizon 2040, en proposant des solutions de reconversions aux territoires concernés.